

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 SEPTEMBRE 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **02 septembre**, à **vingt-heure trente**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du Conseil Municipal de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **25 août 2025**

Nombre de conseillers : **19**, En exercice : **19**, Présents : 15, Votants : 16

PRÉSENTS : M. BREUIL J-L., M. DEMONEIN J-M., M. GEOFFROID V., M. DELPIT M., CESSAC J-B., Mme LAJUGIE Y, Mme LASSERRE M., M. BARCONNIERE D, MAGNE A-P., Mme ROULLAND-BERTHELOT S., Mme RENAUDIE N., M. NOUET M., Mme ESPIAUT E., Mme DE VIDO M-P ; M. VALADE R..

EXCUSÉ(E)S: Mme LAJOINIE S., M. BARJOT V. ; M. DELPIT G., M. HAMELIN J.

M. HAMELIN Jean a donné procuration à M. Vincent GEOFFROID.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **M. Jean-Louis BREUIL** est désigné secrétaire de séance.

Les différents points à l'ordre du jour seront peut-être abordés dans le désordre et deux points sont ajoutés à l'ordre du jour : **le financement du bourg de Coly et choix des emprunts et une convention pour les transports scolaires.**

Ordre du jour :

- 1/Point personnel communal et tableau à modifier
- 2/Voirie : travaux réalisés ; circulation bourg St Amand, rue de l'Hôpital
- 3/ Chemins ruraux – point sur Hautegente et nouvelle demande d'échange
- 4/ Demande de cession d'une concession funéraire
- 5/ Echéance concernant la dépose du cuivre du réseau Orange
- 6/ Projet de remplacement de l'autolaveuse
- 7/ Devis pour le changement de fenêtre de la classe de Stéphanie
- 8/Réunion publique en présence de la SMBVV– entretien des berges du Coly
- 9/ Point sur les animations estivales
- 10/ **Plan de financement du bourg de Coly et choix d'emprunter**
- 11/ **Convention transport scolaire**
- 12/ Divers

1/ Point personnel communal et tableau à modifier

- Concernant le poste de responsable de l'entretien des locaux disponible depuis le départ de Josiane Ravidat, sur le nombre de curriculum vitae reçus, trois personnes ont été convoquées pour des entretiens. Elisabeth Massalve a été retenue et commencera le 22 septembre sur un CDD d'un an. D'ici là, comme en juillet et en août Alisonne de l'ADMR s'occupe du ménage très efficacement.

- Marie-France Harielle est en arrêt maladie pour plusieurs mois. Capucine Biette qui a fait un stage cette année va la remplacer à l'école jusqu'aux vacances de Toussaint au moins.
- Pour aider à l'école une personne en service civique va bientôt démarrer : Clara Pergola.
- En ce début d'année une remplaçante sans affectation a fait la rentrée à l'école : Soizic Geoffroid.
- Une inspection est prévue cette année à l'école.
- Léa a terminé son contrat le 31 août 2025. Elle ne sera pas remplacée.
- Johan a posé sa démission. Il terminera le 31 octobre. Une procédure de recrutement est à engager pour, dans un premier temps, un CDD d'un an. Une vacance de poste va être mise en ligne.
- Le Conseil Municipal délibère pour modifier le tableau du personnel en prenant en compte le départ de Johan et la promotion interne de Aude et Laurent. Il convient d'ajouter un poste de rédacteur de 32h/semaine et un poste d'agent de maîtrise de 28h51/semaine.

7/ Devis pour le changement de fenêtre de la classe de Stéphanie

Le Maire propose un devis de l'entreprise Salviat à 1 124.00€ HT pour une fenêtre oscillo battante avec une option de volet à 700.00€. Le Maire indique que Cédric pourra faire un volet et qu'il n'y a que la fenêtre à faire faire. Le Conseil Municipal souhaite un autre devis pour comparer.

2/ Voirie : travaux réalisés ; circulation bourg de Saint-Amand, rue de l'hôpital.

Jean-Louis a fait passer une liste des travaux de voirie à faire réaliser par les agents. Robert Valande évoque la situation très dégradée des chemins ruraux les Gourbeilles et Caramel devenus inutilisable aux voitures sauf tracteurs et 4x4. Vincent Geoffroid précise qu'il va voir avec l'association Foncière. Robert indique également qu'il faut refaire l'accès/l'amorce vers chez Xavier Martin et que les camions qui passent au bord de la maison de M. Le Gallo projettent des cailloux. Concernant ce problème, le Maire indique qu'un plan de bornage a été réalisé et que le chemin est en règle.

Rue de l'hôpital la signalétique est en cours d'installation pour le double sens des vélos. Gil Guglielmi a émis l'idée de passer la rue à 20km/h et de la fermer durant l'été. Réflexion à avoir sur cette fermeture et l'éventualité d'un sens unique du croisement entre la route qui va vers Mortefond et l'accès à la maison Delpy vers les maisons de l'abbaye.

3/ Chemins ruraux – point sur Hauteigente et nouvelle demande d'échange

Le notaire devait faire une convention préalable mais il souhaite faire faire une étude pour le projet de pont. La famille Hamelin propose de comparer la valeur du pont existant et du chemin et de payer la différence mais il demeurerait la problématique d'un pont manquant ce qui empêcherait l'accès à la stèle et au chemin départemental donc cette solution n'est pas retenue.

Cet été le pont de Coly qui avait déjà subi des dommages a encore été abîmé donc 4 blocs bétons ont été commandés et posés devant les accès du pont afin de réduire le passage et de protéger le pont. Ces blocs ont été un peu déplacés car ils ne permettaient pas aux petits camions de passer. L'entreprise Cadiot parvient maintenant à passer mais l'entreprise de Jean Hamelin n'y parvient pas. La plupart des habitants trouve que cette solution est bien.

10/ Plan de financement du bourg de Coly et choix d'emprunter

Le Maire présente un tableau indiquant le montant des travaux envisagés pour la 1^{ère} phase et proposant un plan de financement.

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement proposé par le Maire.

Il présente également un tableau comparatif des offres de prêts reçues.

La phase 1 est estimée à 375 489.65 € la commune a reçu les arrêtés pour 156 198.78€ de subventions et estime le montant de FCTVA à percevoir à 25 622.85 €. Ces subventions et ce FCTVA représentent 181 821.63 €, le Maire propose de contracter un prêt relais à capital différé afin de pouvoir attendre de recevoir les subventions et le FCTVA. Le Crédit agricole a formulé une offre mais la poste et le crédit mutuel également sollicité n'ont pas souhaité donner de suite.

Voici les possibilités pour un emprunt de 181 000€ avec 300€ de frais de dossier :

durée	taux	périodicité	échéances intérêts	coût total intérêts	coût total
12 mois	2.42%	trimestrielle	1 095.05 €	4 380.20€	185 380.20 €
	2.42%	annuelle	4 380.20 €	4 380.20 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide de contracter un emprunt de 181 000€ à capital différé pour 12 mois avec une périodicité de remboursement trimestrielle et autorise le Maire à signer tout acte subséquent.

Le reste à charge étant de 193 668.02 € mais le montant des amendes de police de 65 344.00 € il restera à financer 128 324.02 € pour lesquels un prêt moyen/long terme pourrait être une bonne solution. Le crédit agricole et la poste ont formulé des offres de prêt moyen /long terme.

banque	montant	durée	Type de taux	taux	périodicité	coût total en €
crédit agricole	128 000,00	15 ans	fixe à échéances constantes	3,87%	trimestrielle	169 327,64
la poste	128 000,00	15 ans	fixe à échéances constantes	4,01%	trimestrielle	170 996,57
crédit agricole	128 000,00	15 ans	fixe à échéances constantes	3,87%	annuelle	171 120,85
crédit agricole	128 000,00	20 ans	fixe à échéances constantes	4,06%	trimestrielle	187 539,10
crédit agricole	128 000,00	20 ans	fixe à échéances constantes	4,06%	annuelle	189 371,44
la poste	128 000,00	20 ans	fixe à échéances constantes	4,21%	trimestrielle	190 041,71
crédit agricole	128 000,00	15 ans	fixe à annuités réduites	3,87%	annuelle	166 339,12
crédit agricole	128 000,00	20 ans	fixe à annuités réduites	4,06%	annuelle	183 830,06

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide de contracter un emprunt à taux fixe et à échéances constantes de 128 000€ avec le crédit agricole sur une durée de 15 ans avec un taux à 3.87% et une périodicité de remboursement trimestrielle pour un coût total de 169 327.64€ et autorise le Maire à signer tout acte subséquent.

12/ Divers

Le troisième lieu a formulé une demande de remise pour perte d'exploitation car la saison n'a pas été bonne ou/et la possibilité de sous-louer l'appartement du haut par exemple en air bnb afin de rajouter des bénéfices à l'affaire. Le Conseil Municipal va les rencontrer.

4/ Demande de cession d'une concession funéraire

Mme Martine Coquel locataire domiciliée sur la commune aux Costes a formulé une demande de concession familiale dans le cimetière de Saint-Amand de Coly. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte sa demande à l'unanimité.

5/ Echéance concernant la dépose du cuivre du réseau Orange

Dépose avant fin 2029 du réseau cuivré. Si d'ici là des usagers n'ont pas fait installer la fibre, ils n'auront plus de téléphone.

6/ Projet de remplacement de l'autolaveuse

Le Maire indique que Madimat a prêté une autolaveuse à la commune pour essai. Cet appareil est assez lourd et fonctionne sur batterie. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé des devis pour des machines moins lourdes fonctionnant sur batterie à Madimat et Sodico et présente ces devis :

- Madimat pour 3 612.00 TTC
- Sodico pour 4 061.80 TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'essayer l'autolaveuse proposée par Madimat et si elle convient de finaliser l'achat.

Une délibération pour modifier en ce sens est prise par le Conseil Municipal.

8/Réunion publique en présence de la SMBVV– entretien des berges du Coly

Le président du SMBVV avait présenté un diagnostic et une partie des berges du Coly est encore sauvage, afin d'informer les propriétaires privés, il a été décidé d'une réunion publique le samedi 20 septembre à 9h30 salle de convivialité. Une annonce radio et un article dans la presse vont annoncer la réunion.

9/ Point sur les animations estivales

- Bons retours sur le festival *Saint-Amand fait son intéressant* qualifié de familial et joyeux. Le choix des boissons s'était porté sur des boissons locales donc pas de coca cola ni orangina. Les boissons locales étaient servies à la pression dans des écocup donc moins de déchets générés par l'évènement. L'année prochaine le festival tombera en même temps que le festival Mimos.
- Le festival *les fabuleuses* a fait une très belle saison. La meilleure fréquentation était le vendredi. Les gradins supplémentaires ont été stockés dans la grange Delpy et seront faciles à remonter.
- *Rêve en Vézère* a joué après *les fabuleuses* sur ces gradins : le malade imaginaire revisité avec environ 90 spectateurs. Belle soirée.
- *Festival du Périgord Noir* a rapporté que c'était une de leurs meilleures années.
- *Marchés de producteurs* : Du monde tout l'été mais moins de consommation, moins de frites et de bière vendues. Moins de ventes sur les stands également. Début juillet plus calme. Le RDE a vu autant de consommation d'eau que les autres étés donc à priori autant de visiteurs. Sur le dernier marché il y avait plus de monde. Les boulangers, le vendeur de vin et le vendeur de fromages étaient contents. Environ même nombre de visiteurs sur le mapping mais moins de dons.

- *Fête du 15 août* : journée réduite à cause de la canicule. Concours de peinture reporté au 05 octobre. Repas annulé.
- *La nuit des abbayes* a fait le plein.
- *Spectacle des chanteurs basques* : 130 personnes

Le compteur placé à l'entrée du porche de l'église indique 13 000 visiteurs en août. Il est possible de contrôler la fréquentation à la demi-heure.

11/ convention transport scolaire

Convention avec le conseil régional acceptée par le Conseil Municipal.

12/ Divers

- L'ANACR a envoyé un courrier de remerciement pour la subvention votée par le conseil municipal cette année.
- Un courrier de la LPO (ligue protectrice des oiseaux) est lu. Elle demande l'installation d'un second nichoir dans le clocher de l'abbaye. Le Conseil Municipal accepte.
- Convention avec le football club de Condat tapée prête à signer qui prévoit une participation du club aux fluides.
- Courrier de l'association *les couturières en coulisse* qui demande une salle pour l'association et souhaite déplacer le siège de l'association de Aulas sur Coly-Saint-Amand si la commune leur met une salle à disposition. Le Conseil Municipal leur propose la petite salle près de la salle de convivialité pour 50€ par mois.
- Trouvailles intéressantes au château de Coly lors des fouilles.
- Le tunnel du doiran mériterait un entretien mais il faut consulter Natura 2000.
- *Semevol* viendrait refaire les vestiaires si on fournissait les matériaux.
- *Lundi 22 septembre* : réunion sur les commerces en milieu rural à 17h30 à la préfecture.
- *Demande d'un centre équestre* pour s'installer sur la commune. Pas de terrains à proposer.
- 5 septembre *conférence à la bibliothèque sur un aventurier polaire nommé Jean-Baptiste Charcot*.
- Jean-Baptiste Cessac propose ses pommes car il en a beaucoup.
- Amicale laïque propose cette année comme activités de la zumba, du pilates, de la couture, de la boxe.
- Ecocycle propose de la danse africaine et des percussions.
- Prise en compte des travaux restant à réaliser au Peuch.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40

OBSERVATIONS

Le Maire,

Signatures du Conseil

V. GEOFFROID